



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
Pôle Environnement et Urbanisme  
*Section Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*  
Marie-Pierre AUBRY  
Tél : 03.80.44.66.01  
courriel : marie-pierre.aubry@cote-dor.pref.gouv.fr

DIJON, le 22 NOV. 2018

**DIRECTION RÉGIONALE DE L' ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**  
Unité Départementale de la Côte d'Or  
Valérie LAUNAY  
Tel : 03.45.83.20.64  
courriel : valerie.launay@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 6 novembre 2018, vous me transmettez un porter à connaissance visant à augmenter la capacité de stockage de matières premières et la capacité d'expédition de produits finis de votre société SIRUGUE située 2 rue du Breuil à Esbarres.

Selon les informations transmises à l'appui de votre demande :

- les quantités totales stockées resteront inférieures aux seuils fixés par la nomenclature des installations classées ;
- la présence de ce stockage supplémentaire n'engendrera pas d'effets ou de risques nouveaux par rapport à la situation autorisée et, en cas de sinistre, n'engendrera ni d'effet domino sur les autres installations, ni d'effets à l'extérieur des limites du site.

Considérant ce qui précède, je prends note de ces modifications et je vous informe que votre arrêté fera l'objet d'une révision lors de modifications plus conséquentes. Dans l'attente, les prescriptions de votre arrêté préfectoral du 15 mai 1995 restent applicables dans le respect des éléments contenus dans votre dossier de demande d'autorisation et de votre porter à connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur  
**Société SIRUGUE**  
2 rue du Breuil  
21170 ESBARRES

LE PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT